

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

**OBJET : AVENANT PARTENARIAT PIG PAYS BASQUE CAPB / COMMUNES**

L'an deux mille vingt-et-un, et le neuf novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory

EXCUSES : OYHENART Joël - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

Par délibération du 24 juillet 2021, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé la prolongation du Programme d'Intérêt Général (PIG) Pays Basque pour une durée de 2 ans. Ce dispositif d'amélioration de l'habitat porte sur l'ensemble des communes du territoire de l'agglomération.

Aussi, par voie de conséquence, les conventions partenariales bipartites signées avec les communes partenaires du dispositif doivent faire l'objet d'un avenant.

Pour rappel, l'objet de cette convention est de formaliser le partenariat avec les communes qui souhaitent, de manière volontaire, contribuer financièrement au dispositif, dans le but d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé et en mettant l'accent sur les priorités locales.

La commune de BARDOS accompagne les propriétaires sur les thématiques suivantes

- le maintien à domicile des personnes âgées et aux handicapées à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'ANAH;
- la lutte contre l'habitat indigne à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'ANAH;
- la rénovation énergétique des logements à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'ANAH ;
- d'accompagner le développement de l'offre conventionnée sociale et très sociale à hauteur de 2,5 % de la dépense subventionnée par l'ANAH.

Le présent avenant propose de prolonger ce partenariat financier de 2 ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

L'enveloppe financière prévisionnelle consacrée à cette opération s'élève à 7000 €.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré,**

**AUTORISE** la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY







## AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Commune de BARDOS

**Programme d'Intérêt Général pour l'Amélioration de l'Habitat**  
de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

**Le présent avenir la convention de partenariat est établie entre :**

La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE, maître d'ouvrage du Programme d'Intérêt Général, représentée par son Président, M. Jean-René ETCHEGARAY ;

&

La commune de BARDOS, représenté par sa Maire,

Vu la convention signée entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la commune de BARDOS le 04 décembre 2018 ;

**Il a été exposé ce qui suit :**

### **Préambule**

Lancé le 29 septembre 2018, le Programme d'Intérêt Général (PIG) est un dispositif incitatif d'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants et bailleurs couvrant le périmètre de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (hors périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain de la Ville de Bayonne).

Il permet de créer les conditions nécessaires à l'amélioration du parc ancien et en particulier de :

- traiter les situations d'habitat indigne et très dégradé ;
- favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées ;
- accompagner la rénovation énergétique de l'habitat ;
- développer l'offre locative conventionnée sociale et très sociale.

Ce dispositif généraliste de la politique communautaire du parc privé ancien mobilise l'intervention des partenaires suivants : l'Anah, le Conseil départemental 64, la CAF des Pyrénées-Atlantiques, PROCIVIS Aquitaine Sud et la Fondation Abbé Pierre et certaines communes de l'agglomération.

A l'issue de sa troisième année, le programme a permis d'accompagner plus de 1000 projets. Dans l'ensemble les objectifs initiaux ont été dépassés.

Compte tenu du succès de ce dispositif, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a souhaité, par délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2022, proroger ce dispositif de 2 ans. Cet avenant a donc pour objectif de prolonger la durée du partenariat entre les communes et la Communauté d'Agglomération Pays Basque jusqu'au 27 septembre 2023.

#### **Article 1 –Durée du partenariat**

L'article 7 de la convention initiale est modifié de la manière suivante :

« Le Programme d'Intérêt Général couvre la période du 27 septembre 2018 au 27 septembre 2023. La convention entre les deux parties prend effet à la date de signature de la convention de partenariat jusqu'à la fin du dispositif. »

Fait à Bayonne, le

Pour le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque et par délégation, le Vice-Président,

Roland HIRIGOYEN

Pour la Commune de  
BARDOS, la Maire

Maïder BEHOTEGUY